

Commune de VILLARD-SUR-DORON
Conseil Municipal du jeudi 27 MAI 2010 à 20 heures

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, André PALLA, Denis ROUX.

Absents : Hélène DURAND, Denis ROUX, Xavier HERPIN, Dominique REGE METRAL (pouvoir à Patricia PALLUEL BLANC)
Marie-Hélène Boudghène Secrétaire de Mairie (arrêt maladie)

Secrétaire de Séance : Carine MEILLEUR

M. le maire présente, au nom de tous les élus, ses condoléances à Carine Meilleur et sa famille pour le décès de Madame Émelie MEILLEUR

Le compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2010 n'a pas été adressé aux élus.

M. le maire donne lecture des délibérations prises le 29-avril 2010

Point n° 1 – Autorisation de passage pour la création d'une desserte forestières des parcelles A et B de la commune de Queige. Présentation du projet par M. Jean-Luc JODELET de l'ONF.

Par 11 voix pour et 1 abstention le conseil municipal donne son accord pour la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle ... au bénéfice de la commune de Queige pour la création d'une desserte forestière reliant Bisanne au secteur du Lac des Saisies. Ce tracé aura un intérêt touristique pour Villard.

Le projet porte sur 2.2 km de route forestière dont 460 m sur Villard et il est estimé à 150 000 €. Il pourrait être subventionné à 80 % dans le cadre de l'aide à l'exploitation forestière du Conseil Général et de la Région Rhône Alpes, le solde serait pris en charge pour moitié par chaque commune, une convention entre les communes précisera les conditions d'entretien et d'utilisation de cette route qui sera fermée à tout véhicule à moteur sauf lors de l'exploitation forestière. Cette route ayant une vocation touristique pour Villard il est demandé à la commune de Queige qu'aucune exploitation ne soit effectuée pendant la période estivale.

Point n° 2 – Bar des Halles de Bisanne - Le conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement du bail commercial précaire du bar des Halles de Bisanne à M. et Mme KERDONCCUF, cependant ce point fera l'objet d'un nouvel examen lors du prochain conseil municipal lorsque les devis de rénovation seront disponibles.

Point n° 3 – Acquisition du local commercial situé rue Haute au Chef Lieu, section C n° 51 d'une superficie de 22 m² estimé par le service des Domaines à 9000 €. A l'unanimité le conseil municipal approuve l'acquisition de ce petit local commercial.

Point n° 4 –Avenant au marché de travaux d'eau potable – Mérandaz Salignon conclus avec l'entreprise GRAMARI.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le principe d'un avenant au marché de travaux confiés à l'entreprise GRAMARI pour la réalisation du réseau d'eau potable sur la route des Dévies depuis la parcelle jusqu'au carrefour de la D 925. Le coût des travaux est estimé à 21 906 €.

Point n° 5 – Taxe de Séjour : A l'unanimité le conseil municipal approuve l'harmonisation des taux de taxe de séjour tels que décidés par la Communauté de Communes lors de conseil communautaire du 10 mai 2010 mais souhaite étudier en détail les modalités d'application et d'exonération qui feront l'objet d'un nouvel examen lors d'un prochain conseil municipal. Les taux s'établissent ainsi :

- Hôtels de tourisme 4 étoiles *** et plus, résidences de tourisme 4 étoiles *** et plus
Meublés de tourisme 4**** et 5 ***** et tous autres établissements de caractéristiques
équivalentes..... 1.50 €
- Hôtels de tourisme 3 étoiles ***, résidences de tourisme 4 étoiles ***
Meublés de tourisme 3 étoiles *** et tous autres établissements de caractéristiques
équivalentes 1.00 €
- Hôtels de tourisme 2 étoiles **, résidences de tourisme 2 étoiles **,
Meublés de tourisme 2 étoiles **, villages vacances de catégorie grand confort
et tous autres établissements de caractéristiques équivalent 0.90 €
- Hôtels de tourisme 1 étoile*, résidences de tourisme 1 étoile*,
Meublés de tourisme, villages vacances de catégorie confort

- et tous autres établissements de caractéristiques équivalente 0.75 €
- Campings 3 ***et 4 étoiles **** et terrains de caravanage de même catégorie 0.55 €
- Autres terrains de camping et terrains de caravanage 0.22 €
- Refuges et gîtes d'étape 0.25 €

Point n° 6 – Demande de subvention à Savoie Biblio pour l'acquisition d'un fonds de livres et de documents pour la bibliothèque municipale de Villard sur Doron.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de SAVOIE BIBLIO pour l'acquisition de livres afin de renouveler les collections de la bibliothèque de Villard sur Doron et fidéliser les lecteurs ou en toucher de nouveaux.

Point n° 7 – Vente à MGM d'une partie de la parcelle A 2467 pour la réalisation du Programme « La Perles des Alpes » à la Mollassière

A l'unanimité le conseil municipal

▶ autorise M. le maire à signer l'acte authentique de vente d'une partie (12 679 m²) de la parcelle A 2467 à la SAS MGM pour la réalisation du programme « la Perle des Alpes »,

▶ demande la constitution d'une caution bancaire au profit de la commune garantissant le paiement et
 ▶ renonce au privilège de vendeur institué par l'article 2374-1 du code civil.

Questions diverses

- Renouvellement des navettes de cars pendant l'été 2010 entre Les Saisies et Bisanne 1500, acceptation du devis FAURE STA d'un montant de 4 980 €, représentant la part de la commune de Villard sur Doron pour des allers/retours entre Bisanne 1500 et Les Saisies les lundi, mardi, jeudi du 05 juillet au 26 août 2010.
- Lotissement des Perrières : 7 familles ont fait acte de candidature, les adjoints et M. le Maire examineront les candidatures le 7 juin 2010 à 17 h 30
- Exposition « Montagne territoire d'invention » du 22 juillet au 12 août : planning des permanences pour la première et la dernière semaine à répartir entre les élus et les bénévoles des associations villaraines.
- Information sur le projet du centre multi activités des Saisies, le Bureau d'étude COUZANE a présenté la programmation du centre aux délégués et travaille sur l'estimation du coût de fonctionnement..
- Information sur l'étude par l'ASADAC concernant les statuts et le financement du SIVOM des Saisies.
- Point sur les conventions « sentiers » en cours de signature
- Demande de Villard Animation de disposer de la salle polyvalente pour le marché de Noël : il sera demandé aux associations et à l'école de ne pas avoir d'activités dans la salle la semaine du 4 au 3 au 10 décembre 2010.
- Il est noté, suite à des travaux d'exploitation forestière, le non nettoyage d'une voirie communale. L'entreprise concernée sera avertie et il lui sera demandé de rétablir l'état initial de la chaussée.

**Les prochains conseils municipaux auront lieu
 Les vendredis 2 juillet et 30 juillet à 20 h 00**

**Le Maire,
 Emmanuel HUGUET**